

Avenant N°02 au marché n°12327U
ZAC « les Vergers du Tasta » à BRUGES
Assistance à maîtrise d'ouvrage
Désignation d'un architecte et d'un paysagiste conseil

ENTRE les soussignés,

Monsieur Vincent Feltesse, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n°2014/--- du conseil de Communauté en date du 2014 et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex,

d'une part,

ET

Madame Véronique Tastet, Co-gérante, représentant la société FLINT, sise 5 rue Margaux 33000 Bordeaux, mandataire du marché n°12327U notifié le 06 décembre 2012

d'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la société FLINT, par le marché n°12327U, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) auprès des services communautaires, en coordination avec les services de la Mairie de Bruges, pour garantir la qualité urbaine, architecturale et paysagère des futures constructions de la phase 3 de la ZAC « Les vergers du Tasta » à Bruges, ainsi que leur intégration dans le tissu existant et leur adéquation avec les attentes des habitants. Cette mission comprend la conception d'un projet d'amélioration des espaces publics déjà réalisés en phase 1 et 2 qui ne répondent pas aux exigences de la CUB et de la Ville, une expertise conseil en phase de conception des îlots et la mise à jour d'une maquette 3D.

Ce marché à bon de commandes comportait un seuil minimum et maximum fixé respectivement à 40 000 € HT et 150 000€ HT.

Cependant, depuis sa création, la ZAC a connu plusieurs redéfinitions du projet urbain modifiant la configuration des îlots, donc le nombre de fiches de lot, et laissant apparaître des difficultés d'appréciation des projets présentés.

Afin de mieux apprécier l'intégration des projets de constructions de la phase3 dans le tissu existant, il apparaît nécessaire de présenter aux habitants et aux riverains, des maquettes physiques, à l'échelle des îlots et à l'échelle de la ZAC et de préfigurer les futurs aménagements paysagers par un micro-aménagement ponctuel que l'équipe Flint devra concevoir.

L'ensemble de ces changements et leur impact sur le projet urbain de la ZAC nécessite des missions complémentaires de conception d'un micro-aménagement et de réalisation de maquettes physiques.

Il est donc nécessaire de modifier par avenant le Cahier des Clauses Techniques Particulières, l'acte d'engagement ainsi que le bordereau des prix unitaires afin de prendre en compte ces missions complémentaires. Par ailleurs, il convient ainsi d'augmenter le seuil maximum du marché à bon de commande n°12327U pour un montant supplémentaire de 22 330 € HT portant ce seuil maximum du marché à 172 330 € HT, soit une augmentation de 14,88 % par rapport au seuil maximum initial.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Modification du seuil maximum

L'article 2 de l'acte d'engagement est ainsi modifié :

Les études seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

Le montant total des commandes pour la durée du marché est défini comme suit :

Seuil minimum	40 000,00 euros
Seuil maximum	172 330,00 euros

Article 2 : Ajout de nouveaux prix

Le présent avenant a pour objet une modification du bordereau des prix unitaires afin d'intégrer une mission de conception de micro-aménagement pour un prix unitaire de 5 000 € HT et une mission de réalisation de maquettes, à l'échelle des îlots au 1/250° pour un prix unitaire de 1 700 € HT, et à l'échelle de la ZAC au 1/750° pour un prix unitaire de 7 000 € HT.

Cette mission sera commandée dans les conditions prévues au cahier des charges des clauses administratives et sera rémunérée dans les conditions fixées au bordereau de prix annexé au présent avenant n°2.

L'article 2 du CCTP est ainsi modifié :

Mission 5 : production de maquettes à l'échelle de l'îlot au 1/250° et à l'échelle de la ZAC au 1/750°. Ces maquettes seront la propriété de la CUB et pourront être mises à disposition de la Ville et de Flint lors de manifestations.

Mission 6 : Conception d'un projet de micro-aménagement ponctuel afin de préfigurer les futurs aménagements paysagers.

Article 3 : autres clauses du marché :

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Société FLINT

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

**BRUGES - ZAC LES VRGERS DU TASTA - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
DESIGNATION D'UN ARCHITECTE ET D'UN PAYSAGISTE CONSEIL**

Bordereau des prix unitaires

Désignation	Unité de valeur	Prix unitaire
		en euros HT
Mission 1 faisabilité urbaine, architecturale et paysagère		
Prescription urbaine, architecturale et paysagère à l'échelle de la ZAC	Livable	30 000
Réalisation de fiches de faisabilité à l'échelle de l'îlot	Fiche	3 600
Mise à jour du plan guide	Livable	3 500
Mission 2 Expertise conseil des projets en phase de conception		
Avis sur permis de construire pour des programmes de construction de 0 à 5 000 m ² SHON compris	Projet	2 350
Avis sur permis de construire pour des programmes de construction de 5001 à 10 000 m ² SHON compris	Projet	3 330
Avis sur permis de construire pour des programmes de construction de 10 001 à 15 000 m ² SHON compris	Projet	4 380
Avis sur permis de construire pour des programmes de construction de plus de 15 001 m ² SHON	Projet	0
Mission 3 : Conception et suivi du projet d'amélioration des espaces publics paysagers		
	Livable	20 000
Mission 4 : Production d'un plan de récolement des ouvrages et constructions réalisés, actualisation de la maquette 3D		
	Livable	14 000
Mission 5 : Production de maquettes		
Maquette à l'échelle de l'îlot au 1/250°	Livable	1 700
Maquette de l'ensemble de la ZAC au 1/750°	Livable	7 000
Mission 6 : Conception d'un projet de micro aménagement		
	Livable	5 000

Ces prix comprennent :

- les prestations de l'architecte urbaniste coordonnateur dans les missions d'expertise et de conseil
- tous les frais fixes administratifs (secrétariat - reproduction - transmission des livrables- ...)